Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE06CM090726-DE

Dinan Léhon

Affaire n° 6 à l'ordre du jour Année 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet,

Sur convocation en date du 3 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Laurence LE DÛ, Didier DERU, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Sonia DABIN, Matthieu JOUNEAU Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Yves KOZIEL, Christelle BOUVIER, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON.

ETAIENT EXCUSES : Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à Chantal BOULOUX), Laurent VANDAMME (pouvoir à René DEGRENNE), Clémence ESSEVAZ-ROULET (pouvoir à Stella CORBES), Baptiste THEVELEIN (pouvoir à Emilie PINSON).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Tanguy METROPE

*
* *

AFFAIRES JURIDIQUES – Convention financière entre la Ville et la Gendarmerie pour la prise en charge des frais d'hébergement des renforts estivaux 2026

Rapporteur : Didier DERU

Chaque année, la Ville connaît une forte augmentation de population en période estivale. Afin de continuer à assurer la sécurité de tous dans de bonnes conditions, des effectifs de Gendarmerie sont appelés en renfort auprès de la brigade de Dinan pendant les mois de juillet et août.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 022-200076578-20260709-DE06CM090726-DE

Afin de loger ces personnels, la Gendarmerie contractualise directement avec le lycée de la Fontaine des Eaux et le Conseil régional propriétaire de l'établissement pour l'utilisation de logements situés en son sein. La Gendarmerie règle ainsi ses frais d'hébergement auprès du Conseil régional et assure la prise en charge de ses personnels. La Ville rembourse ensuite à la Gendarmerie les frais engagés.

En 2026, quinze couchages sont mis à disposition de la région de Gendarmerie zone de défense sécurité Ouest par le Conseil régional de Bretagne, du 6 juillet au 25 août 2026, en contrepartie d'une contribution financière communale de 2 000 €.

*
* *

Vu la délibération n° 6 du Conseil municipal du 29 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources du 29 juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE par 33 votes POUR et 2 votes CONTRE :**

1. **DE VALIDER** les termes de la convention de participation financière telle que présentée ci-après,

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN

